



FONCTIONS
PUBLIQUES



Solidaires
Fonction Publique



Madame Aurore BERGÉ

Ministre chargée de l'Égalité entre les
femmes et les hommes et de la Lutte contre
les discriminations

Monsieur David AMIEL

Ministre de l'Action et des Comptes publics

Bagnolet le 2 mars 2026

Madame la ministre,
Monsieur le ministre,

À l'occasion du 8 mars, nos organisations syndicales tiennent à vous alerter solennellement. En effet, derrière les discours institutionnels sur l'égalité femmes-hommes, les choix budgétaires et politiques actuels organisent une régression sociale assumée, en particulier dans la fonction publique.

Les politiques d'austérité touchent fortement les femmes, majoritaires parmi les agent·es et surreprésentées dans les métiers du soin, de l'éducation, du social, de la santé, de l'administratif... Deux tiers des agent·es publics sont des femmes, elles sont particulièrement exposées aux conséquences de cette fragilisation, tant sur leurs conditions de travail que sur leurs charges quotidiennes et leur autonomie financière. Elles sont déjà confrontées à des carrières hachées, à la précarité et à des rémunérations et des pensions inférieures à celles des agents. Suppressions de postes, gel salarial, suppression de la garantie du pouvoir d'achat, baisse des moyens alloués aux politiques d'action sociale, dégradation des conditions de travail fragilisent les agentes comme travailleuses et comme usagères des services publics. Ces choix politiques aggravent les inégalités structurelles déjà existantes.

Depuis le 1er mars 2025, la décote de 10 % en cas de congé maladie ordinaire, y compris pour les femmes enceintes, constitue une attaque d'une gravité exceptionnelle. L'adoption récente de la mesure d'allongement du congé pour grossesse pathologique n'y remédie pas totalement et laisse sans solution une grande partie des femmes concernées. La santé des femmes et la grossesse ne peuvent constituer des sources d'économies budgétaires. Être enceinte ne devrait jamais être un facteur de pénalisation ni de précarité.

Dans le même temps, des négociations sont en cours sur un nouvel accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Alors que l'un des objectifs affichés est d'améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, le ministère de la fonction publique travaille à réduire le nombre de jours d'autorisation spéciale d'absence (ASA) « garde enfant malade ». Cette contradiction est insupportable. Le nouveau congé paternité, bien que de plus en plus utilisé, n'est pas suffisant pour assurer un partage réellement équilibré de la parentalité. Dans les faits, les femmes continuent d'assumer l'essentiel de la charge parentale. Réduire leurs droits revient à renforcer leur pénalisation professionnelle et à accentuer les inégalités déjà existantes.

Cette négociation intègre aussi un axe sur la santé des femmes. Il est urgent de créer des droits nouveaux répondant aux exigences de la santé des femmes au travail.

.../...

Nos organisations exigent l'abrogation de la décote de 10 % en cas de CMO pour l'ensemble des agents et agentes et l'abandon du projet de réduire le nombre de jours d'ASA pour garde d'enfant malade. Nous exigeons aussi l'abandon de tout jour de carence. Nous réitérons notre exigence de négociations rigoureuses sur tous les sujets, dans le cadre des accords égalité professionnelle comme dans les chantiers connexes des agendas sociaux, pour assurer une dimension intégrée de l'égalité et la mise en œuvre de mesures volontaristes adossées à des moyens. Il est aussi urgent de financer l'action sociale à la hauteur des besoins pour permettre à l'ensemble des agent-es de la fonction publique une prise en charge et un accompagnement de qualité.

La directive européenne sur la transparence salariale et l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes impose à la France une transposition d'ici juin 2026. Celle-ci devra rendre visibles les inégalités, refondre en profondeur l'index égalité, renverser la charge de la preuve en cas de discrimination et surtout s'attaquer enfin à la racine des inégalités en revalorisant les métiers les plus féminisés. Pourtant, les discussions en cours font craindre une portée limitée de ce texte si les indicateurs sont édulcorés ou si sont retardées les discussions centrales sur la valeur du travail, élément identifié aujourd'hui comme la première cause des inégalités dans la fonction publique. Les « doubles seuils » d'obligation déclarative dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières ne sauraient être maintenus. Nous revendiquons une transposition ambitieuse et nous vous demandons de saisir cette occasion historique d'éradiquer les écarts de rémunérations, de pensions et de carrière.

Nos organisations exigent une application effective et contraignante du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » avec une définition de la valeur du travail fondée sur des critères explicites et non sexistes (qualification, expérience, charge physique et mentale, niveau de responsabilités), un seuil de déclenchement de l'évaluation conjointe mieux disant ainsi que des plans d'action dotés de moyens, d'objectifs chiffrés, de calendriers et d'obligations de résultat.

Enfin, les évolutions envisagées du temps partiel thérapeutique ne sauraient amoindrir les droits des agent-es.

Le 8 mars, nous serons nombreuses et nombreux dans les mobilisations pour rappeler une évidence politique : sans justice salariale, sans droits effectifs pour la parentalité, sans moyens pour les services publics, l'égalité restera un slogan. Nous vous demandons d'agir concrètement pour atteindre ces objectifs.

Veuillez croire, Madame la ministre, Monsieur le ministre, en notre détermination collective.

Sylviane BROUSSE

Coordinatrice CGT Fonction publique

Christian GROLIER

Secrétaire général de l'UIAFP-FO

Laure REVEL

Secrétaire générale de l'UFFA-CFDT

Luc FARRÉ

Secrétaire général
de l'UNSA Fonction publique

Caroline CHEVÉ

Secrétaire générale de la FSU

Gaëlle MARTINEZ

Déléguée générale
de Solidaires Fonction publique

Marie-Christine CARATY-QUIQUET

Présidente de la Fédération
des Services publics CFE-CGC

Pascal KESSLER

Président de la FA-FP